

20 février 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce jeudi 20 février 2014, à 14 h 45, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent MM. Michel Denicourt, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : le directeur général, M. Bertrand Déry et la greffière, Me Isabelle François.

Sont absents : M. Jacques Auger, André Deschamps et Mme Michèle Massé, conseillers

2014-02-053 Lettre annonçant la démission du directeur général du club de golf

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le conseil municipal entérine la fin d'emploi de M. Martin Ducharme, directeur général du club de golf, tel que déclaré dans sa lettre remise le 11 février 2014 annonçant sa démission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-054 Embauche de Nathalie Potvin au poste de directeur général du club de golf

Considérant la démission de Martin Ducharme du poste de directeur général du club de golf;

Considérant que Mme Nathalie Potvin assure les fonctions d'adjointe au directeur général du club de golf depuis février 2013 et l'intérim de la direction générale depuis le congé de maladie de M. Ducharme, le 31 octobre 2013;

Considérant la recommandation du comité de sélection formé de membres du conseil;

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'embaucher madame Nathalie Potvin à titre de directrice générale du Club de golf de Saint-Césaire;

Que l'entrée en fonction de madame Potvin à ce poste est fixée au 12 février 2014;

20 février 2014

Que le maire et le directeur général de la Ville sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, un contrat d'emploi avec madame Nathalie Potvin d'une durée de 2 ans, établissant notamment les conditions de travail et le traitement durant toute la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-055 Golf / Tarification saison 2014 – Nouvelle modification

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification supplémentaire à la grille de tarification pour la saison 2014 adoptée par la résolution 2014-02-052 en ce qui concerne le tarif de fin de semaine;

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'adopter la grille de tarification saison 2014 reproduite ci-dessous :

TARIFICATION SAISON 2014 Taxes en sus.

<u>Du lundi au vendredi</u>	<u>Tarif régulier</u>	<u>Tarif résident</u>
Tarif avant 8hrs	25.00\$	20.00\$
Tarif après 8hrs	35.00\$	30.00\$
Tarif après 15hrs	25.00\$	20.00\$
Tarif après 17hrs	15.00\$	10.00\$

*Le jeudi des dames 50% du tarif en vigueur après 11h.

<u>Samedi-dimanche et jours fériés</u>	<u>Tarif régulier</u>	<u>Tarif résident</u>
Tarif	40.00\$	35.00\$
Après 15hrs	25.00 \$	20.00\$
Après 17hrs	15.00\$	10.00\$

Tarif ½ voiturette par personne en tout temps 15.00\$ (18 trous)

**Spécial début de saison de l'ouverture au 6 juin
Spécial fin de saison du 9 septembre à la fermeture
GOLF ET VOITURETTE 35.00\$ + tx**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-056 Branchement du puits numéro 5 / Autorisation de la firme Axor experts-conseils à représenter la Ville de Saint-Césaire auprès du MDDEP

Il est proposé par : Denis Chagnon

20 février 2014

Et résolu d'autoriser Axor experts-conseils à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (c. Q-2) dans le cadre du projet de branchement du puits numéro 5 au réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-02-057 Branchement du puits numéro 5 / Attestation de conformité au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) - Engagement

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de transmettre, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux signée par l'ingénieur habilité relativement au projet de branchement du puits numéro 5 au réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Césaire lorsque ceux-ci seront achevés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2014-02- 054.

Micheline Quilès
Trésorière